



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-28

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)

 <p><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h2>Accusé de Réception</h2> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230628-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023</p>
---	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DELIBERATION 2023-06-28**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)**

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2022 soit :

- ▶ un excédent de fonctionnement : 307 353,88 €
- ▶ un excédent d'investissement : 3 155,27 €

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	78 500,00 €
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	100 000,00 €
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	128 853,88 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		307 353,88 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		1 593 142,60 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	307 353,88 €
Total recettes Budget Supplémentaire		307 353,88 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		1 593 142,60 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 155,27 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		3 155,27 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		15 045,34 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 155,27 €
Total recettes Budget Supplémentaire		3 155,27 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		15 045,34 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 ci-annexé, relatif au Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC